

## Pièces à joindre au dossier de demande (Maison individuelle)

### Déclaration préalable pour clôture : cerfa N°13703\*03

- Plan de situation
- Photo de l'existant
- Schéma de clôture : si les matériaux sont achetés dans un supermarché de bricolage, un extrait du catalogue avec une notice explicative peut suffire

### Déclaration préalable pour abris de jardin ou petite extension : cerfa N°13703\*03

- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan des façades : si abris de jardin préfabriqué, une photo du catalogue avec dimensions est suffisante

### Déclaration préalable pour modification de façade : cerfa N°13703\*03

- Plan de situation
- Photo de l'existant
- Plan des façades modifiées après travaux avec explicatif

### Déclaration préalable pour piscine non couverte : cerfa N°13703\*03

- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan de coupe

### Déclaration préalable pour division de terrain : cerfa N°13702\*02

- Plan de situation
- Plan coté faisant apparaître la ou les divisions projetées
- Si bâtiments existants : plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments existants sur le terrain

### Permis de construire pour maison individuelle ou extension ou véranda : cerfa N°13406\*03

- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan de coupe
- Notice décrivant le terrain et présentant le projet
- Plan des façades et des toitures (uniquement les modifiées en cas d'extension)
- Document graphique
- Photographies proche et lointain
- Attestation RT 2012
- Si dans lotissement (soumis à DP ou PA) :
  1. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot le cas échéant
  2. (uniquement pour les constructions neuves) le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot (si DAACT du lotissement non déposé)
- Si réalisation ou réhabilitation d'un assainissement non collectif : attestation de conformité du projet d'installation

### Certificat d'urbanisme opérationnel : cerfa N°13410\*02

- Plan de situation
- Note descriptive permettant d'apprécier la nature et l'importance des travaux. Elle comprend :
  - Description de l'opération projetée
  - Destination et localisation approximative des bâtiments projetés
  - Destination des bâtiments à conserver ou à démolir, s'il en existe
- S'il existe des constructions, un plan du terrain indiquant l'emplacement des bâtiments existants.

**Nota (pour tous les projets)** : si le projet est visible depuis l'espace public ou s'il se situe en abords de monuments historiques, il est à joindre obligatoirement :

- Un document graphique
- Une photographie dans l'environnement proche
- Une photographie dans l'environnement lointain
- Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.  
(uniquement pour les projets situés en abords de monument historique)

Cette liste est non exhaustive et d'autres pièces peuvent être demandées pour des projets particuliers. Rapprochez-vous de votre mairie pour tout renseignement complémentaire.